



HUMEUR

VÉRONIQUE KIESEL

Au Chili, le grand chambardement n'aura pas lieu



La victoire du « non », © EPA.

Depuis plus de 40 ans, le Chili est régi par une Constitution élaborée sous la dictature militaire de Pinochet, qui a fait de ce pays un laboratoire de l'ultralibéralisme et du conservatisme le plus intransigent. Ce dimanche, les électeurs devaient voter pour ou contre un nouveau texte qui allait, dans un grand basculement, faire du Chili un des pays les progressistes du monde.

Et, patatras, c'est le « non » à la nouvelle Constitution qui, avec 61,9 %, l'a très largement emporté.

Après le très large mouvement de protestation sociale qui avait chamboulé le pays en 2019, les Chiliens avaient pourtant, en octobre 2020, réclamé à 79 % que soit rédigée une nouvelle loi fondamentale. Et élu en mai suivant les 154 membres de l'Assemblée constituante, très largement de gauche, avec de nombreux indépendants, bien loin des partis traditionnels.

Ces délégués ont travaillé sans relâche pendant un an pour rédiger, en vase clos, leur Constitution idéale. Résultat : un texte long – 170 pages – et touffu – 388 articles –, faisant du Chili un Etat plurinationnel reconnaissant les droits de onze peuples indigènes, mais aussi ceux de l'environnement. Garantissant également les droits des femmes et leur réservant la moitié des postes dans les institutions étatiques, légalisant l'avortement, créant un système de santé universel, obligeant les employeurs à cotiser au système de sécurité sociale et reconnaissant le droit à l'éducation, au logement, à l'eau potable, à un air propre, à la retraite. Visiblement, ce virage à quasi 180° a fait peur à de nombreux Chiliens. Passer en un éclair d'un Etat où pratiquement tout est privé – et payant – à un Etat providence, troquer un système peu respectueux des droits des communautés autochtones et de ceux des femmes pour un autre qui les place au premier plan, tout cela s'est avéré trop rapide, trop radical. Le Chili n'allait-il pas ruiner son économie et devenir le prochain Venezuela ? D'autant que la campagne en faveur du « non » a été largement plus financée que celle pour le « oui » et qu'elle n'a pas manqué de raccourcis erronés, voire de désinformation.

Et maintenant ? La bonne nouvelle, c'est que cet échec n'enterre pas le projet d'une nouvelle Constitution. En s'appuyant sur le référendum d'octobre 2020, le jeune président progressiste Gabriel Boric, en fonction depuis mars dernier, a ravalé sa déception en saluant « la démocratie chilienne qui en sort renforcée » tout en s'engageant résolument à « construire un nouveau processus constitutionnel ».

Il faudra cependant que le Congrès, dans lequel le gouvernement n'a pas la majorité, donne son accord pour relancer le processus. Cela devrait être le cas : même la droite ultra s'est engagée à ce qu'un nouveau texte soit rédigé. Mais cette fois, le processus pourrait être contrôlé par les partis politiques. La future Constitution devrait donc refléter un consensus plus centré, plus modéré. Alors que l'exercice précédent avait exploré tous les champs des merveilleux possibles...

PRISONS

« Des conditions de vie pénibles, voire inhumaines et dégradantes »

Le Conseil central de surveillance pénitentiaire épingle le ministre de la Justice dans son rapport annuel, et tire la sonnette d'alarme sur les conditions de détention dans nos prisons surpeuplées.

LAURENCE WAUTERS

Le CCSP (Conseil central de surveillance pénitentiaire) a rendu public, ce lundi, son rapport annuel. Et comme on pouvait s'en douter, ce récent organe dépendant du Parlement fédéral – dont la présidente Eliane Tillieux (PS) était présente pour le dévoilement des grandes lignes du rapport – tire la sonnette d'alarme.

La population carcérale n'a cessé d'augmenter en 2021, relève-t-il, « sans que l'on tire profit de certaines constatations faites au moment de la pandémie », explique Marc Nève, son président, en faisant ainsi notamment référence aux libérations pour désengorger les prisons en période de covid, qui n'ont pas entraîné plus de récidives. Et tandis que les détenus sont de plus en plus nombreux, leur détention est loin de s'améliorer : le CCSP évoque « des conditions de vie pénibles, voire inhumaines et dégradantes », et parle de cellules dans un état « archaïque » à Jamioulx, Louvain central, Nivelles ou encore Forest.

Délabrement

Le vieillissement des bâtiments (accélééré par leur usage intensif et le sur-nombre), le manque d'hygiène (absence de produit de nettoyage pour les détenus, WC absent ou non isolé dans certaines cellules, douches rouillées et/ou moisies), l'éclairage insuffisant, l'exiguïté des cellules ou l'absence de ventilation sont des problèmes récurrents, souligne le Conseil, qui sévissent dans les établissements pénitentiaires, hormis ceux qui ont été récemment construits.

Le rapport annuel pointe aussi la vétusté de la plupart des bâtiments « et les nuisibles qui y prolifèrent » (rats, souris, cafards), cela entraînant « des conséquences néfastes sur la santé et le bien-être des personnes incarcérées, sans parler de tout ce qui nuit au respect de leur intimité et de leur estime de soi. »

Les arguments avancés par la recherche criminologique, qui démontrent que la prison n'est pas la solution à privilégier face à la délinquance, sont ignorés

Le Conseil central de surveillance pénitentiaire

”

Dans les prisons de Nivelles, Marnette, Saint-Gilles, Forest ou encore Jamioulx, ce sont des radiateurs en panne, des carrelages brisés, des plafonds qui s'effondrent, une installation électrique à la sécurité douteuse, des matelas souillés dépourvus de linge de lit... Il arrive aussi que des détenus abiment : à Arlon, Namur, Saint-Hubert, Saint-Gilles et Huy notamment, on a constaté des destructions de portes, de fenêtres ou de télévisions par les occupants. Le mental des personnes incarcérées, relève le CCSP, a fortement été impacté par les mesures drastiques qui leur ont été imposées durant la pandémie, entraînant « des liens familiaux totalement distendus, parfois rompus » et « des projets de réinsertion laissés en jachère, voire anéantis ou abandonnés ».

Le ministre Van Quickenborne épingle

A Arlon, épingle le Conseil, l'aumônier catholique a décidé de rafraîchir entièrement la salle de culte aux frais de l'aumônerie. L'intervention, certes appréciable, est selon le CCSP « symptomatique d'un système où, confrontés à l'absence de réactivité et à l'inertie, certains intervenants choisissent, pour éviter ou remédier à des dégradations importantes, de se substituer aux responsables premiers de l'exécution des travaux. »

Parfois, relève tout de même le Conseil, des espaces sont correctement entretenus, notamment à Mons, « grâce au personnel pénitentiaire. » Puis il y a aussi des projets de rénovation, dans le cadre du « Master plan prisons » de 2016, qui doit améliorer d'ici 4-5 ans les conditions de détention à Arlon, Mons, Bruges, Tournai ou Jamioulx. Mais la Belgique, conclut le rapport, est « loin d'atteindre le seuil de décence » établi par le CPT (NDLR : Comité européen de prévention contre la torture) dans toutes ses prisons.

Le CCSP regrette enfin ne jamais avoir été consulté par le ministre de la

Justice Vincent Van Quickenborne (Open VLD) sur les projets de loi relevant de son mandat. Il déplore également que la vingtaine de rapports, courriels et avis d'office qui lui ont été envoyés n'aient, selon le CCSP, pas reçu de suite positive. « Face à la surpopulation, la première réponse du ministre consiste à privilégier l'extension de la capacité pénitentiaire », regrette le CCSP, qui ajoute que « les arguments avancés par la recherche criminologique, qui démontrent que la prison n'est cependant pas la solution à privilégier face à la délinquance, sont ignorés. »

Le Conseil se montre bien moins tranchant avec le secrétaire d'Etat à la Régie des bâtiments Mathieu Michel (MR), puisqu'il souligne « son écoute, son ouverture et sa transparence » à l'égard des préoccupations que le CCSP porte à sa connaissance.

Plus de plaintes émanant des prisons flamandes

Il y a 11.000 détenus en Belgique, pour 9.662 places dans 36 prisons. En 2021, les commissions des plaintes ont enregistré 1.794 plaintes de détenus, et une majorité d'entre elles (63,8 % des plaintes) provenaient de Flandre, où se trouve 49 % de la population carcérale, avec une surpopulation élevée (taux d'occupation de 171 % à Anvers, de 153 % à Gand et de 152 % à Malines fin 2021). Une des explications, outre la précitée, se trouverait dans le nombre plus important d'avocats ayant choisi le droit pénitentiaire en Wallonie et à Bruxelles – et qui se chargent eux-mêmes de cette procédure – qu'en Flandre. Il n'est cependant pas toujours aisé d'expliquer les raisons d'un nombre plus important de plaintes, et c'est proportionnellement Ittre, Leuzen-Hainaut, Nivelles et Tournai, qui, du côté francophone, en enregistrent le plus. L.W.S



Tous les prisonniers en Belgique ne sont pas logés à la même enseigne. © BELGA